



Direction générale de la Santé

Paris, le 27 décembre 2016

Communiqué de presse

Face à l'extension de l'épidémie de grippe, la Direction générale de la santé rappelle la nécessaire protection des personnes les plus fragiles.

L'épidémie grippale est désormais en cours dans les 13 régions de France métropolitaine et touche en majorité les personnes âgées, qui représentent environ 2/3 des hospitalisations. L'épidémie peut également frapper des personnes plus jeunes et vulnérables, tels que les malades chroniques ou les femmes enceintes. Dans ce contexte, des précautions particulières doivent être prises.

Selon les données de Santé publique France, une forte augmentation du recours aux soins a été constatée la semaine dernière chez les plus de 65 ans, dont la plus grande partie est liée à la grippe.

Dans ces conditions, le ministère des Affaires sociales et de la Santé a immédiatement demandé aux Agences régionales de santé (ARS) de sensibiliser les établissements accueillant des personnes âgées aux mesures de prévention et de contrôle de la grippe saisonnière. Il a notamment été demandé aux directeurs de ces établissements de relancer la vaccination chez les résidents et de bien rappeler les recommandations pour les personnels concernant les mesures barrières à adopter (lavage de mains, port du masque, réduction des contacts...).

La grippe n'est pas une maladie banale. Elle peut être dangereuse. Par ailleurs, si les périodes de fêtes sont l'occasion pour les proches de se retrouver, elles sont également un moment particulièrement propice à la diffusion de l'épidémie. La Direction générale de la santé rappelle donc les recommandations suivantes :

- Evitez les contacts rapprochés avec la personne atteinte de grippe, en particulier si vous êtes âgé de plus de 65 ans, porteur d'une maladie chronique ou enceinte ;
- Lavez-vous régulièrement les mains à l'eau et au savon, ou avec une solution hydroalcoolique ;
- Couvrez-vous la bouche et le nez en cas de toux et d'éternuement ;
- Utilisez des mouchoirs en papier à usage unique et jetez-les ;
- Si vous avez des signes de grippe (fièvre, toux, courbatures, fatigue...), contactez votre médecin traitant (si besoin composez le 15).

En cette période de solidarité, les proches des personnes âgées doivent être particulièrement vigilants concernant leur état de santé et prendre des nouvelles des personnes les plus vulnérables et les plus isolées.

La Direction générale de la santé rappelle, par ailleurs, qu'il reste quelques jours pour se faire vacciner. Il faut 15 jours en moyenne, après une vaccination, pour être protégé.

Plus d'informations

- **Ministère des affaires sociales et de la santé**

<http://social-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/article/grippe-saisonniere>

- **Santé publique France**

Bulletins épidémiologiques grippe :

<http://invs.santepubliquefrance.fr//Dossiers-thematiques/Maladies-infectieuses/Maladies-a-prevention-vaccinale/Grippe/Grippe-generalites/Donnees-de-surveillance>

Brochure : « Limitons les risques d'infection » :

<http://inpes.santepubliquefrance.fr/CFESBases/catalogue/detaildoc.asp?numfiche=912>

Contact presse :

DGS – MICOM : presse-dgs@sante.gouv.fr / 01.40.56.84.00